Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite

Titre : Subventions vélos: quid des abus

Initiant : Patrizia MORI Laisser vide

Lors du dernier débat concernant le rapport préavis 2023/46 sur les subvention accordées aux lausannois pour les vélos électriques, il a été mentionné lors de la discussion en plénum ainsi que dans le rapport préavis que la ville a mis en place plusieurs moyens pour éviter les éventuels abus. Il es notamment fait mention d'une demande de subventions tous les six ans. Si le bénéficiaire abuse en donnant sa subvention à un tiers, il doit rembourser s'il es attrapé.

A la lumière des ces éléments nous avons plusieurs questions pour la municipalité.

- Quelles oeuvres ont été mises en places pour prévenir les abus?
- Combien de détournements ont-ils été constatés par la Municipalité depuis la mise en place de la subvention ?
- Quels sont les montants qui ont été récupérés ?
- Peut-on estimer les coûts bureaucratiques de tels contrôles? Si oui, a combien se montent-ils?

Merci pour vos réponses

Patrizia Mori